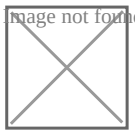

Garantie de véhicule d occasion

Par **JeanYves34**, le **12/03/2025** à **04:56**

Bonjour. Je viens d acheter un véhicule d occasion chez un professionnel via internet . Ce véhicule m a été livré il y a 15 jours et m a repris mon ancien véhicule en top état avec lequel il est reparti. J avais demandé au vendeur avant l achat si le véhicule avec le GPS et le Bluetooth, il m a confirmé par sms que oui. Je me suis aperçu qu'il y avait bien le GPS mais inutilisable car il n y a pas le cdrom d installation. Donc pas de lecteur de carte de navigation, donc pas de lecture de panneaux routier pour limiteur de vitesse etc... je ne cesse de lui envoyer des sms , sans réponse!!! Ce cdrom vaut dans les 300€ , car ma nouvelle voiture est une Mercedes. Est-ce à moi de l acheter? Ensuite j ai lavé cette voiture et de l eau s'infiltre dans les optiques de phares ;buée) et dans les rétroviseurs. Je lui ai egalement signalé, et pour toute réponse il m a dit que ces pièces étaient d origines!!!!! C est quand même pas normal. Aisne droit a des recours!? Je souhaite garder la voiture mais ce véhicule est garanti 1 an par ce garage ou je l ai acheté. Est-ce que la garantie couvre ces problèmes d eau dans des organes essentiels à la sécurité (phares et rétroviseurs extérieurs)? Et pour l installation et l acquisition du cdrom d installation de la navigation!? Merci de bien vouloir m éclairer car je suis un peu perdu et pas de très gros moyens financiers

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés